

Date	Classes	Professeur	D.S.T/examen de	Durée du DST	Sortie autorisée	Documents
10-03-2023	1ères G 1/2/3	M. Garnaud 36 élèves	<u>Sciences éco. et sociales</u>	2 heures	2 heures	Aucun

## Epreuve composée

Cette épreuve comprend trois parties : (ici seule la partie 3 est proposée)

Partie 3 - Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire : il est demandé au candidat de traiter le sujet :

- en développant un raisonnement ;
- en exploitant les documents du dossier ;
- en faisant appel à ses connaissances personnelles ;
- en composant une introduction, un développement et une conclusion.
- Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.

### Troisième partie : Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire (10 points)

Cette partie comporte trois documents.

- Sujet : À l'aide de vos connaissances et du dossier documentaire, vous montrerez que le chômage peut fragiliser le lien social

#### Document 1

[...] Les chômeurs vivent moins souvent en couple (32%, contre 50% des salariés en CDI\*), ils rencontrent moins souvent des membres de leur famille (19% ne voient jamais leur famille, contre seulement 10% des salariés en CDI), reçoivent moins souvent des amis ou des relations chez eux, adhèrent moins aux associations (37%, contre 47% des salariés en CDI), sortent moins fréquemment (cinéma, activités culturelles ou sportives, etc.).

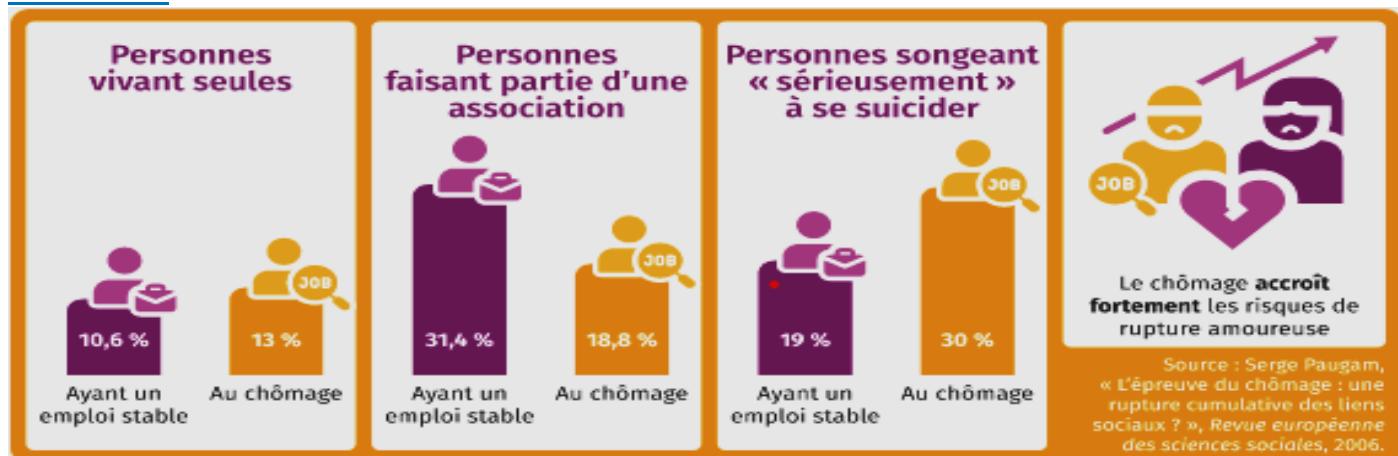
Il est d'ailleurs symptomatique qu'en cas de coup dur, ils hésiteraient à faire appel à leur entourage, préférant mobiliser les services sociaux. [...]

Extrait du [Cahier de recherche n° 225](#), novembre 2006 du Crédoc.

Auteurs : Régis Bigot, David Alibert, David Foucaud du département « Conditions de Vie et Aspirations des Français »

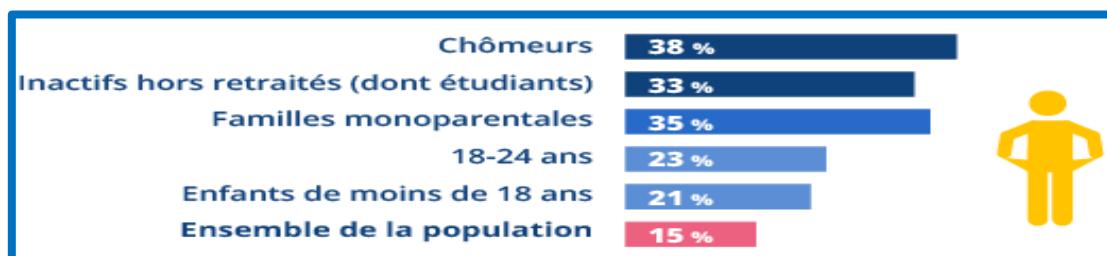
\*C.D.I. = Contrat à Durée Indéterminée

#### Document 2



#### Document 3

Taux de pauvreté\* selon le profil des ménages vivant en logement ordinaire en France métropolitaine, en 2018.



Source : [Revenu et patrimoine des ménages 2021 - Insee](#)

\*La pauvreté correspond à moins de 1 063 euros par mois pour une personne seule et 2 232 euros pour un couple avec deux enfants de moins de 14 ans